

STATEMENT DISCOURS



ALLOCUTION DE L'HONORABLE
JEAN-LUC PEPIN, MINISTRE
D'ÉTAT (RELATIONS EXTÉRIEURES),
À LA SESSION MINISTÉRIELLE
SUR LA RÉUNION DE MADRID
DE LA CONFÉRENCE SUR LA
SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION
EN EUROPE,
MADRID,
LE 7 SEPTEMBRE 1983

(TRADUCTION)

Monsieur le Président,

Je ne saurais mieux commencer qu'en rendant hommage à notre hôte, le gouvernement espagnol. Non seulement, pour le très chaleureux accueil qu'il nous a réservé, mais aussi pour la contribution inestimable apportée par la diplomatie espagnole au processus de la CSCE, dès le début ainsi qu'à la réunion d'examen de Belgrade, et certes tout au cours de la longue réunion de Madrid. Si nous nous retrouvons ici aujourd'hui, c'est à la brillante et courageuse initiative du Président Felipe Gonzalez que nous le devons. Nous sommes ici pour sceller un accord qui est le fruit de trois années de dur labeur de nos délégations. L'Espagne aura, là encore, joué un rôle déterminant dans cet heureux dénouement.

La présence, cette semaine à Madrid, de ministres des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe reflète l'importance que revêt cette réunion pour nos gouvernements et peuples respectifs, ainsi que notre profond souci de ne pas voir disparaître le processus de la CSCE. Aujourd'hui pourtant, cette assemblée, et les ministres présents, sont hélas confrontés à une tragédie qui suscite l'indignation.

Je veux évidemment parler de la destruction d'un Boeing 747 de la société Korean Airlines le 31 août. La destruction délibérée, en vol, de cet avion civil non armé par des chasseurs soviétiques sophistiqués, peu importe où et comment elle s'est produite, a outré l'opinion publique partout dans le monde.

Cette action a insensément ôté la vie à des citoyens - 269 d'entre eux - de bon nombre des Etats représentés ici aujourd'hui. Dans le cas de mon propre pays, au moins dix Canadiens ont péri. Quelles qu'aient pu être les circonstances, rien ne saurait justifier cette froide démonstration de l'empressement d'un Etat à exercer sa juridiction territoriale lorsqu'un avion civil pénètre accidentellement dans son espace aérien et à détruire - dans le cas présent - les vies d'innocents.

.../2

Ce qui m'inquiète le plus, c'est ce qu'il adviendrait du transport commercial international si, chaque fois qu'un avion s'écartait de sa route - nous savons tous que cette situation se produit assez fréquemment -, il était abattu.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement a proposé au Conseil de sécurité des Nations Unies, premièrement, que le Secrétaire général mène d'urgence une enquête complète et impartiale, deuxièmement, que l'OACI soit priée d'effectuer d'urgence une enquête détaillée afin de recommander des améliorations aux règles et pratiques de l'aviation civile internationale pour empêcher à tout jamais que se répète pareil incident, et, troisièmement, qu'un dédommagement soit versé aux familles.

Nous demandons instamment à l'URSS de participer volontairement et sans réserve à ces efforts pour déterminer les causes de cette tragédie et ainsi empêcher à tout jamais qu'elle se reproduise. Nous lui demandons instamment de se rendre aux demandes d'une opinion mondiale outragée en reconnaissant sa responsabilité, en exprimant ses regrets et en offrant compensation aux familles des victimes. En mettant ces propositions de l'avant, nous donnons à l'Union soviétique une occasion de contribuer au droit international à cet égard.

L'action soviétique est venue souligner la fragilité actuelle de la confiance et de la stabilité qui marquent les relations entre États souverains partout en Europe et dans le monde. Ce recours aveugle et apparemment incontrôlé à la force éveille de nouveaux doutes dans l'esprit de tous ceux qui avaient espéré en un renforcement de la confiance dans les relations Est-Ouest.

Nous devons nous réunir ici, M. le Président, pour réaffirmer notre engagement vis-à-vis de la sécurité et de la coopération en Europe et, par extension, dans le monde. Après trois longues années de négociation, nous nous croyions parvenus à un accord qui contribuerait à améliorer la paix, la confiance et la sécurité dans un monde troublé. Nous pensions venir à Madrid pour y dresser le bilan de nos réalisations et faire connaître nos attentes pour l'avenir.

Aujourd'hui, ces attentes sont sérieusement minées. Que devons-nous conclure de cette attristante démonstration par l'URSS de son incapacité de s'acquitter d'obligations internationales des plus fondamentales et humanitaires? Le défi de la coopération que nous devons tous relever ici se trouve compliqué d'autant par ce nouvel affront.

La destruction par l'Union soviétique de l'avion de la société Korean Airlines est la dernière violation en date par l'URSS de ses engagements aux termes de l'Acte final. D'autres violations, aussi sérieuses sinon plus graves, ont été largement responsables des lents progrès que nous avons connus à Madrid.

La réunion de Madrid s'est ouverte au lendemain de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, en violation flagrante des principes de souveraineté, d'autodétermination et d'inviolabilité des frontières. Ses travaux ont été encore ralentis par l'imposition de la loi martiale en Pologne et par l'évolution de la situation dans ce pays. Ces événements, qui ont donné lieu à de vigoureuses protestations des ministres des Affaires étrangères de nombre d'États participants, ici même à Madrid en février 1982, ont conduit directement à une suspension de huit mois de notre réunion.

Au mépris de son engagement de faciliter la libre circulation des personnes, l'Union soviétique a sévèrement réduit l'émigration alors même que nos délégations étaient réunies à Madrid. Des membres des groupes de surveillance de l'Accord d'Helsinki ont été harcelés en URSS. Ces actions sont contraires tant à l'esprit qu'à la lettre de l'Acte final; ce sont elles qui nous ont forcés à examiner à fond le bilan d'application de l'Acte final, prolongeant ainsi considérablement la réunion de Madrid. Ces actions constituent de regrettables pas en arrière, qui nous éloignent de notre objectif de renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe. Nous nous devons de les relever, sous peine d'entamer la crédibilité de la conférence. Nous ne passerons pas ces violations sous silence, pas plus que nous ne demeurerons silencieux devant la destruction, sans provocation, d'un avion civil non armé par les forces aériennes soviétiques.

En dépit des échecs si clairement mis en évidence à la réunion et constatés une nouvelle fois aujourd'hui, nous ne devons cependant pas perdre de vue, dans l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde, les promesses de progrès dont sont porteuses les réalisations de Madrid. Ces promesses sont inscrites dans le projet du document final qui nous est proposé. Tout au long de la réunion, la délégation canadienne s'est employée activement à faire en sorte que le document final établisse un juste équilibre entre les aspects de la conférence visant la sécurité d'une part, et la dimension humaine de la CSCE d'autre part. J'estime que le document dont nous sommes aujourd'hui saisis réalise l'équilibre voulu.

Nous pouvons envisager avec très grande satisfaction les perspectives qu'offre la Conférence sur le désarmement en Europe ainsi que l'importante contribution qu'elle pourra apporter au renforcement de notre sécurité.

L'inclusion de mesures de confiance dans l'Acte final constituait certes un début novateur et ambitieux. Mais, comme ces mesures étaient d'application facultative et non vérifiable, elles n'avaient qu'une valeur limitée. Or, il est évident que pour créer vraiment un climat de confiance entre Etats, pareilles mesures doivent être à la fois militairement significatives et vérifiables, et assorties de dispositions permettant de demander des comptes à tout Etat participant qui ne les applique pas. Le mandat précis confié à la Conférence sur le désarmement en Europe vise à combler les lacunes actuelles. En effet, aux termes de ce mandat, il sera possible d'adopter des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité visant la totalité de l'Europe, sans exception. Autre avantage, il sera également possible de prendre en considération les activités navales et aériennes menées dans la zone maritime et l'espace aérien adjacents et directement liées à des activités conduites sur le continent.

L'adoption d'un tel régime permettrait de jeter les bases en vue de la prise d'authentiques mesures de contrôle des armements pouvant mener au désarmement en Europe. Il nous faut être tout à fait clairs à cet égard. Le passage aux étapes de la Conférence sur le désarmement en Europe visant plus spécifiquement le désarmement ne se fera pas de façon automatique, et il sera soumis à l'approbation de la CSCE. Les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et les difficultés inhérentes à leur réalisation nous imposent de progresser pas à pas. Il importe que nous ayons l'assurance que les choses procèdent comme il se doit avant de décider de passer à l'étape suivante.

Comme je l'ai souligné tout à l'heure, nos travaux ont aussi pris en compte la dimension humaine, fait presque unique dans les annales des assemblées politiques internationales. Pour ce qui est des principes, le document de Madrid rehausse les dispositions visant les libertés religieuses et innove en prévoyant la tenue de consultations entre autorités étatiques et religieuses.

En outre, il garantit aux travailleurs le droit de libre association et d'adhésion à des syndicats.

Enfin, il renferme une condamnation inconditionnelle du terrorisme.

Des améliorations ont aussi été apportées en ce qui touche la liberté des contacts entre les peuples, la diffusion de l'information et la coopération en matière culturelle et éducationnelle. En particulier, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la définition des délais pour l'instruction des demandes de visas de sortie, la liberté d'accès aux publications étrangères et l'amélioration des conditions de travail des journalistes. Ce sont là des réalisations modestes certes, mais concrètes, qui sont autant de pas en avant dans la voie d'une meilleure compréhension.

Le document prévoit par ailleurs la convocation, avant la tenue de la prochaine réunion de suivi, de deux réunions d'experts portant l'une sur les droits de l'homme, et l'autre sur les contacts humains. Ces réunions permettront d'élargir le dialogue sur des questions d'intérêt fondamental.

Le Canada sera particulièrement heureux d'accueillir la réunion d'experts sur les droits de l'homme qui se tiendra en 1985. Cette question a pris une importance toute particulière au Canada depuis la consécration de ces droits dans nos documents constitutionnels, ce qui a eu un effet non négligeable sur notre système juridique. La réunion d'experts fournira l'occasion d'examiner le bilan d'exécution des États participants au regard des droits de l'homme et, tout en tenant compte des différentes approches à cet égard, de tâcher de réduire les vastes divergences et les malentendus qui perturbent les relations entre l'Est et l'Ouest. Si le mandat confié à la réunion n'est pas aussi clair ni aussi détaillé que nous l'aurions souhaité, nous avons néanmoins conclu que les participants voudront discuter à fond et avec franchise des pratiques concernant les droits de l'homme en cours aussi bien dans les autres États participants que dans le leur. Il nous faut favoriser le dialogue et le débat sur les droits de l'homme dans les autres États participants si nous voulons espérer les amener à se conformer au droit international ainsi qu'à leurs engagements aux termes de l'Acte final. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir à Ottawa les participants à cette réunion.

Monsieur le Président, j'ai exposé brièvement les éléments les plus positifs du projet de document final. Ceux-ci portent l'espoir d'une réduction de la suspicion mutuelle et d'un accroissement de la sécurité par le biais d'une transparence accrue des opérations militaires tant à l'Est qu'à l'Ouest. Ils portent l'espoir d'un renforcement de la coopération par le biais de l'expansion des contacts économiques, scientifiques et culturels entre l'Est et l'Ouest. Ils portent pour les individus l'espoir de la réunion des familles et du respect par les

gouvernements des droits et libertés qui font la dignité humaine. Enfin, ils portent l'espoir d'une nouvelle vigueur et d'une importance accrue des relations humaines dans le dialogue entre États.

Mon gouvernement s'engagera à respecter les obligations énoncées dans le document de Madrid, tout comme il a respecté les engagements contractés à Helsinki. Nous ferons tout en notre pouvoir pour traduire ces nouveaux espoirs en actes concrets. Nous nous attendons que tous les autres États participants fassent de même. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Canada ne gardera pas le silence devant les violations de ces engagements, car ces violations ne font que saper la crédibilité du processus de la CSCE. Qu'il me soit cependant permis de répéter que les espoirs contenus dans l'Acte final, et aujourd'hui dans le document de Madrid, ne sauraient devenir réalités sans un effort concerté de tous les États participants.

Il nous faut reconnaître que les relations entre l'Est et l'Ouest se sont détériorées depuis les jours si pleins d'espoir d'Helsinki en 1975. Il est d'autant plus important aujourd'hui que nous renversions cette tendance. À notre avis les États participants n'ont pas tiré pleinement parti des possibilités d'élargissement des contacts, du dialogue et de la coopération qui leur étaient offertes dans l'Acte final d'Helsinki. À l'évidence, il est dans l'intérêt de tous et chacun des États représentés ici de saisir les possibilités de coopération offertes par la conclusion d'un accord aujourd'hui à Madrid, ainsi que de relever les défis que poseront tant la Conférence sur le désarmement en Europe que les autres réunions qui se tiendront au cours des prochaines années.

On a souvent dit que les travaux de la réunion de Madrid ont été fortement influencés par les événements extérieurs. C'est juste. Comment pourrait-il en être autrement? Toute tribune politique qui veut apporter une contribution valable à la résolution des conflits politiques doit tenir compte de la réalité politique, bonne ou mauvaise, qui l'entoure. Cependant, il est tout aussi vrai que, pour être efficace et crédible, une tribune telle que la CSCE doit également être en mesure d'influer sur ces mêmes événements extérieurs. Les événements internationaux ne sont pas déterminés d'avance par quelque déesse capricieuse; ils sont le fait de l'homme. Nous pouvons faire aujourd'hui un nouveau pas en avant en exprimant notre ferme résolution d'améliorer notre bilan et d'adopter un document assorti d'engagements qui, traités de bonne foi, apporteront aux peuples de tous nos pays la promesse d'une amélioration de la sécurité et de la compréhension. Il nous

reste un long chemin à parcourir jusqu'à notre réunion de Vienne. Espérons que nous aurons alors à discuter de résultats plus positifs et plus encourageants.

Dans l'Acte final d'Helsinki de 1975, tous les États participants ont réaffirmé leur engagement de contribuer à l'amélioration de leurs relations mutuelles et d'assurer des conditions dans lesquelles les peuples puissent vivre dans un état de paix véritable et durable, à l'abri de toute menace ou atteinte à leur sécurité.

Cet engagement n'est-il pas autre chose qu'un slogan creux, dont les gouvernements peuvent à leur gré faire abstraction dans leurs décisions de tous les jours? Je ne le pense pas.

Les enjeux sont aujourd'hui beaucoup trop élevés pour que nos gouvernements puissent se permettre d'ignorer cet engagement. Nous sommes constamment en danger de voir des conflits régionaux ou locaux de faible envergure prendre des proportions telles que nous ne saurions échapper à l'horreur d'un affrontement nucléaire à moins que ne soient prises toutes les mesures qui s'offrent, si modestes soient-elles, pour réduire la méfiance et promouvoir la coopération entre États.

Or, si les individus ne sauraient vivre en sécurité sous la menace d'un affrontement entre États, ils ne sauraient non plus vivre véritablement en paix s'ils sont eux-mêmes privés de leurs droits fondamentaux par leur gouvernement, ou que les citoyens d'autres États le sont par les leurs.

Dans ce contexte, je suis convaincu que le processus de la CSCE peut jouer un rôle pour l'amélioration des relations entre États à ces deux égards, de manière que les peuples puissent vivre à la fois à l'abri de la guerre et de l'arbitraire.

Qu'a fait le Canada à cet égard, et que se propose-t-il de faire? Ces trois dernières années, le Canada s'est attaché à la réunion de Madrid à réaliser son objectif premier de voir s'instaurer une stabilité et une sécurité accrues en Europe. A certains moments, cet objectif semblait être davantage un espoir éloigné qu'une possibilité réaliste. Pourtant, le processus de la CSCE doit être envisagé avec le plus grand sérieux, car il nous offre une possibilité unique de maintenir le dialogue sur des questions Est-Ouest d'intérêt vital.

Seuls un dialogue et un débat raisonnés permettront aux Etats participants de trouver des solutions acceptables aux problèmes et aux tensions qui assaillent l'Europe. Or, le processus de la CSCE nous apporte une base - l'Acte final - pour définir les valeurs et les intérêts communs qui nous permettront d'accroître la sécurité et la coopération en Europe. Il nous fournit une tribune - la réunion d'examen - pour évaluer le degré d'exécution par les Etats participants des obligations contractées aux termes de l'Acte final. Enfin, il nous offre un outil - le document final - pour étoffer les engagements collectifs pris par les Etats participants aux termes de l'Acte final. Ensemble, ces trois éléments établissent solidement le cadre d'un nouveau processus politique en Europe - un processus tourné vers l'avenir, intrinsèquement dynamique et orienté vers l'extérieur, s'adaptant à des relations internationales en évolution et contribuant même à façonner ces relations. C'est là un processus qui favorise la coopération plutôt que la confrontation, la discussion plutôt que le diktat, la négociation et le compromis plutôt que l'isolement et l'absolutisme.